



« PRIX DE RECHERCHE »

Règlement du Prix

Pour l'année 2019, l'Association Française contre l'Amylose renouvelle son appel à projet « Prix de Recherche» pour récompenser

un projet de recherche clinique sur les amyloses systémiques

1. Objet

Cette bourse encouragera des projets – concernant une ou plusieurs formes d'Amylose - et ouvrant de nouvelles voies dans les examens, le diagnostic, le suivi ou le traitement
Sont exclus les investissements en matériel.

2. Porteur de projet

Les candidats présenteront un projet à développer dans un service hospitalier situé en France.
Le porteur de projet peut être Interne, Chef de clinique ou Médecin ou Chercheur impliqué dans la recherche sur les amyloses systémiques.
Il coordonne le projet avec la participation possible d'une équipe multidisciplinaire constituée d'autres professionnels de santé.

3. Montant du Prix

Le montant de la bourse est de **20.000 euros**.
Il sera versé au service où l'étude doit se dérouler pour moitié lors de la sélection du dossier (juillet 2019) et le solde à la remise du rapport final (cf § 5).
Cette attribution fera l'objet d'une convention entre l'hôpital et l'Association.

4. Critères de sélection

Le jury délibérera sur la prise en compte des critères suivants :

- Projet
 - efficace: bénéfice réel attendu pour un public bien identifié,
 - innovant,
- Dossier concret et clair



5. Calendrier

Le dossier de candidature est à déposer **avant le 31 mai 2019**.

Le lauréat sera sélectionné en juillet 2019, il disposera d'un délai d'un an pour remettre le rapport final sur la réalisation de son projet.

Il devra exposer brièvement l'avancement de son projet lors d'une réunion du Conseil Scientifique qui aura lieu en septembre 2019 à Paris.

Il devra remettre son rapport final au plus tard en juillet 2020.

Dans l'hypothèse où le travail primé ne pourrait pas se dérouler dans un délai compatible :

- un rapport intermédiaire serait fourni en juillet 2020
- et le rapport final : à l'issue des travaux et en tout état de cause avant juillet 2021.
La remise du rapport final conditionne le versement du solde de la bourse.

Le lauréat présentera les résultats de son travail lors du Conseil Scientifique suivant la remise du rapport final.

6. Expertise du dossier

Le Docteur BUOB est le responsable de l'attribution de chaque dossier à un expert qu'il choisira sur une liste arrêtée par le Conseil Scientifique de l'Association.

L'évaluation par l'expert désigné, sera recueillie selon la grille annexée.

L'ensemble des grilles sera soumis à un Comité constitué du Conseil Scientifique et présidé par le Dr BUOB. Le Comité émettra un avis sur l'intérêt des dossiers et rédigera un rapport.

Le prix sera attribué sur décision d'un jury constitué de membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de l'Association statuant sur la base du rapport du Comité.

7. Dossier de candidature

Il est adressé :

- un exemplaire papier à Association Française contre l'Amylose - 66 rue Saint Jacques - 13006 MARSEILLE
- et une version informatique par mail à contact@amylose.asso.fr

Il comporte :

- Le nom du candidat (adresse personnelle, numéro de téléphone et adresse e-mail), son CV,
- Le nom de son chef de service (adresse, téléphone et adresse e-mail).
- Au maximum 10 pages de présentation du projet en français et en anglais.

Cette présentation détaille :

- Objectif
- Publics concernés
- Mise en œuvre du projet (principales phases et intervenants)
- Bénéfices attendus
- Planning
- Validation des différentes étapes, Indicateurs de suivi et de réussite
- Budget
- Perspectives de déploiement



8. Rapport final

Afin de valoriser les travaux effectués, de partager l'expérience acquise et de donner une visibilité à l'effort financier de l'Association, le candidat sera invité à fournir un rapport final reprenant la réalisation des chapitres détaillés dans la présentation du dossier de candidature et explicitant les perspectives de déploiement découlant du travail réalisé.

Le rapport final sera fourni en français et en anglais.



ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE L'AMYLOSE
DOSSIER CANDIDAT – PRIX DE RECHERCHE 2019

Grille de Notation : *Très bon 4 points, Bon 3 points, Faible 2 points, Médiocre 1 point, Mauvais 0 point*

Investigateur principal (*Nom, Prénom, structure d'affiliation*) :

Titre du Projet :

Expert (*Nom, structure d'affiliation*) :

1. JUSTIFICATION DE L'ETUDE ET INTERET DE LA QUESTION /4 Note =

Comment se situe le projet dans le champ actuel des connaissances ?

2. CLARTE DES OBJECTIFS ET METHODOLOGIE /4 Note =

Adéquation des méthodes à la question posée ?



3. FAISABILITE /4

Note =

Vérifier que l'équipe d'accueil est à même de réaliser le projet

4. INTERET POTENTIEL DES RESULTATS ATTENDUS /4

Note =

5. INTERET DU PROJET POUR LES PATIENTS /4 **Note =**



NOTE GLOBALE :

/ 20

QUALITE GLOBALE DU PROJET +++ : Ne pas donner de note, mais exprimer l'impression générale (originalité, innovation, pertinence, potentiel scientifique).

Points forts :

Points faibles :

Commentaires libres qui seront adressés au candidat :